

17^e SESSION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES DE L'UNESCO

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Paris, France

27 février au 1^{er} mars 2024

Délégation québécoise

- M^{me} Jennifer Maccarone (Westmount–Saint-Louis), rapporteure à la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication (CECC) de l'APF
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales

Contexte

L'APF participe, en tant qu'observatrice avec droit de parole, aux sessions du comité intergouvernemental de suivi de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La mise en œuvre de la Convention constitue un enjeu prioritaire pour la Francophonie de même que pour le Québec. Les parlementaires de l'APF, la section québécoise en particulier, ont joué un rôle déterminant dans le processus ayant mené à son adoption et son entrée en vigueur. À titre de rapporteure de la CECC, la députée québécoise a la responsabilité d'effectuer les suivis en lien avec la Convention, sa promotion, sa mise en œuvre et ses défis auprès des parlementaires de la CECC; elle assure donc la représentation de l'APF auprès des instances de la Convention.

Objectifs et résultats

Participer à la réunion du comité intergouvernemental de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à titre de représentante de l'APF.

- Un ou une parlementaire de l'ANQ assure la représentation de l'APF auprès des organes de la Convention depuis une quinzaine d'années.
- Il s'agissait de la deuxième participation de la députée aux travaux du comité intergouvernemental de la Convention. Elle a pris part activement et attentivement à toutes les séances du comité, prenant la parole au nom de l'APF et en tant que députée de l'Assemblée nationale du Québec.

Faire état auprès des membres du comité intergouvernemental et des autres participantes et participants des actions entreprises par l'APF pour promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment en lien avec le cadre stratégique de l'APF.

- La députée a pris la parole à plusieurs reprises en tant que représentante de l'APF afin de faire connaître la position de l'organisation auprès des États Parties. Elle a notamment :
 - Rappelé l'engagement de l'APF et le rôle des parlementaires dans la promotion de la mise en œuvre de la Convention;
 - Annoncé le maintien du soutien à la diversité des expressions culturelles et linguistiques comme l'un des objectifs du nouveau cadre stratégique 2023-2030 de l'APF;
 - Souligné les efforts faits par l'APF au cours des dernières années pour promouvoir et sensibiliser à la diversité des expressions linguistiques au sein des instances internationales, mais également au sein des parlements ayant plusieurs langues nationales. Elle a notamment mentionné les efforts menés par l'APF pour mettre sur pied une politique de cours de langue française à destination des parlementaires et fonctionnaires parlementaires pour les sections de l'APF dont le français n'est pas langue officielle;
 - Rappelé la volonté de l'APF de poursuivre la collaboration avec l'UNESCO, notamment par l'entremise de l'accord de coopération entre les deux organisations signé en 2005.

Appuyer toute proposition répondant aux attentes et aux positions de l'APF concernant la mise en œuvre de la Convention.


- La députée a salué la volonté du comité et des États Parties de s'investir dans l'enjeu qu'est l'application de la Convention dans l'environnement numérique et a accueilli positivement la création d'un groupe de réflexion formé d'experts. Elle a rappelé que l'APF avait défendu au dernier Sommet de la Francophonie la nécessaire lutte contre l'hégémonie des plateformes numériques transnationales, la visibilité et la découvrabilité des contenus numériques locaux ainsi que l'intégration d'une dimension culturelle dans les politiques numériques nationales des gouvernements.
- La députée a également appuyé la volonté du comité et des États Parties de se pencher sur la mise en œuvre de l'article 16 de la Convention visant à offrir un traitement



préférentiel pour les pays en développement, notamment en ce qui concerne la mobilité des artistes et des professionnels de la culture. Elle a informé les participantes et participants que la question de la mobilité était au cœur des priorités de l'APF et qu'elle suivrait avec intérêt les observations, recommandations et conclusions du groupe de réflexion annoncé. La députée a souligné que la dernière assemblée plénière de l'APF avait adopté une Déclaration relative à la mobilité citoyenne dans l'espace francophone et avait confié à son Réseau des jeunes parlementaires le mandat de proposer un plan d'action en matière de mobilité citoyenne. Elle a également informé les États Parties que, dans le cadre du prochain Sommet de la Francophonie, l'APF présenterait un avis des parlementaires intitulé « Améliorer la mobilité citoyenne dans la Francophonie pour promouvoir la création, l'innovation et l'entrepreneuriat » et souhaitait organiser, en amont du Sommet, un symposium parlementaire sur la mobilité citoyenne.

Cerner les défis et les avancées quant à la mise en œuvre de la Convention afin de faire état de la situation auprès de l'APF, principalement auprès des membres de la CECC.

- En tant que rapporteure auprès de la CECC pour le suivi de la Convention de 2005, la parlementaire de l'ANQ agit comme courroie de transmission entre l'APF et les organes de la Convention, dont le comité intergouvernemental. À chaque réunion de la CECC, la rapporteure québécoise est appelée à faire un rapport sur l'avancée de la mise en œuvre de la Convention auprès des membres de l'APF. Lors de la prochaine réunion de la CECC les 3 et 4 avril 2024 à Bucarest (Roumanie), la députée fera ainsi un retour sur sa participation à la 17^e session du comité intergouvernemental. Plusieurs suivis pourront être faits auprès des membres de la CECC, dont :
 - La ratification en 2023 de la Convention par la Zambie, portant le nombre total des Parties à la Convention à 153 (152 États et l'Union européenne);
 - Le financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), les mécanismes de soumission des projets au Fonds et les nouveaux projets soutenus par le Fonds en 2023;
 - La mise sur pied d'un groupe de réflexion, formé d'experts internationaux, sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique, dont la première réunion sera accueillie à Québec à la fin du mois de mai 2024;
 - La décision du comité intergouvernemental de mettre sur pied un second groupe de réflexion sur le traitement préférentiel pour les pays en développement en ce qui concerne le soutien de la diversité des expressions culturelles;
 - Les célébrations du 20^e anniversaire de la Convention en 2025;
 - La collaboration avec la société civile pour la mise en œuvre de la Convention et les conclusions de la 4^e édition du Forum des organisations de la société civile.



Affirmer le leadership de la section du Québec de l'APF au sein de la Francophonie parlementaire en matière de diversité des expressions culturelles.

- La parlementaire participait à l'évènement à titre de représentante de l'APF, mais soulignait également systématiquement dans ses interventions et ses interactions qu'elle était députée de l'Assemblée nationale du Québec, permettant un rayonnement supplémentaire du Québec auprès de l'UNESCO.
- La députée a participé à l'évènement parallèle organisé par les délégations norvégienne, roumaine et costaricaine visant, en marge des travaux du comité, à présenter les conclusions et recommandations du rapport « Encourager la créativité : mise en œuvre de la recommandation de l'UNESCO de 1980 relative à la condition de l'artiste ». Elle a pu s'y entretenir avec plusieurs représentantes et représentants des États Parties à la Convention.
- Enfin, la députée a pu échanger avec plusieurs autres acteurs engagés dans la mise en œuvre de la Convention, dont le secrétaire de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, M. Toussaint Tiendregeogo, ainsi que la secrétaire générale de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle, M^{me} Marie-Julie Desrochers.

S'entretenir avec des acteurs de la Francophonie parlementaire et de la représentation diplomatique du Québec dans les instances multilatérales internationales afin de discuter des objectifs et de l'engagement du Québec au sein de la Francophonie et de l'UNESCO.

- Un entretien a été organisé avec la représentante du gouvernement du Québec au sein de la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, M^{me} Catherine Cano. Cette dernière a mis en avant les priorités du gouvernement du Québec auprès de l'UNESCO et la visibilité du Québec auprès de l'organisation grâce à l'accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO. La représentante du Québec a mentionné les efforts menés auprès de l'UNESCO par le Québec en matière d'éducation, de promotion de la science ouverte et de culture, principalement en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans l'espace numérique et la découvrabilité des contenus.
- La députée a également eu une réunion de travail avec le secrétaire général de l'APF, M. Damien Cesselin, ainsi qu'avec la conseillère de la CECC, M^{me} Josée Thérien. La réunion a permis de discuter des priorités de l'APF en lien avec la diversité des expressions culturelles, d'aborder les projets en cours et à venir au sein de l'APF, d'échanger sur les avenues de collaboration avec l'UNESCO et de bonifier les prises de parole prévues de la députée pour la 17^e session du comité intergouvernemental de la Convention de 2005.
- Enfin, la députée s'est déplacée dans les bureaux de la Délégation générale du Québec à Paris afin de rencontrer la déléguée du Québec aux affaires francophones et multilatérales, M^{me} Claire Deronzier. Les discussions ont porté sur les priorités du Québec

en Francophonie, les préparatifs en vue du Sommet de la Francophonie ainsi que le rayonnement du Québec au sein des instances multilatérales.

Échanger avec des sénateurs français sur le travail effectué au Sénat français sur la question de l'inclusion en milieu scolaire des enfants ayant des besoins particuliers.

- En plus d'assurer le suivi de la Convention de 2005 auprès de l'APF, la parlementaire québécoise travaille également au sein de la CECC sur le thème de l'inclusion en milieu scolaire des enfants ayant des besoins particuliers. Le Sénat français s'étant penché sur cet enjeu au cours des dernières années, la parlementaire a profité de ce déplacement à Paris pour rencontrer des sénateurs français ayant travaillé sur le sujet afin d'alimenter son projet de rapport au sein de la CECC. Elle s'est ainsi entretenue avec le sénateur Philippe Mouiller, président de la commission des affaires sociales du Sénat français, le sénateur Fabien Genet, rapporteur de la CECC pour la section française de l'APF, ainsi que le sénateur Cédric Vial. Ce dernier travaille depuis plusieurs années sur la question de la responsabilité de l'État en matière d'inclusion scolaire. En mai 2023, il a porté le « rapport d'information sur les modalités de gestion des assistants d'élèves en situation de handicap (AESH) pour une école inclusive » déposé par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat. Puis, en janvier 2024, il a fait adopter par le Sénat, en première lecture, une « proposition de loi visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap sur le temps méridien ». La députée québécoise a pu échanger avec les sénateurs sur les cadres de l'inclusion scolaire en France, sur les enjeux et défis rencontrés, sur les pistes d'action possibles pour les parlementaires ainsi que sur les initiatives porteuses.

Statistiques

325 participantes et participants

100 pays représentés

46 organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales représentées



Suivi

La rapporteure de la section québécoise effectuera un suivi de cette 17^e session du comité intergouvernemental de la Convention auprès des membres de la CECC lors de la prochaine réunion prévue à Bucarest (Roumanie) les 3 et 4 avril 2024. Au cours des prochains mois, la section québécoise maintiendra également un contact avec le secrétariat de la Convention afin d'établir de quelles façons l'APF pourrait participer aux célébrations qui souligneront le 20^e anniversaire de la Convention en 2025. Enfin, la 18^e session du comité intergouvernemental de la Convention aura lieu à Paris, au siège de l'UNESCO, du 11 au 14 février 2025.

Dépenses

Jennifer Maccarone (Westmount–Saint-Louis) rapporteure à la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Transport	1 164,23 \$
Repas*	475,92 \$
Hébergement*	816,65 \$
Frais d'inscription	\$
Divers	358,85 \$
Sous-total	2 815,65 \$

Conseillère en relations interparlementaires et internationales

Transport	2 610,07 \$
Repas	1 012,30 \$
Hébergement	2 261,95 \$
Frais d'inscription	\$
Divers	358,85 \$
Sous-total	6 243,17 \$

Sous-totaux globaux

Transport	3 774 \$
Repas	1 488 \$
Hébergement	3 079 \$
Frais d'inscription	\$
Divers	718 \$
Autres frais	\$
TOTAL	9 059 \$

* L'APF a pris en charge une partie des repas et de l'hébergement de Mme Maccarone